



AGENDA 21 DE LA VILLE D'ANNEMASSE

AVANT-PROJET DE PLAN D'ACTIONS

Mars 2004

Ville d'Annemasse
Service Environnement

Sommaire

I. RAPPEL DES ÉTAPES DE L'AGENDA 21	4
II. LE FORUM 21 : BILAN D'UNE ANNÉE DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS	5
2.1 OBJECTIFS ET PRINCIPES	5
2.2 LES ATELIERS DE TRAVAIL : THÈMES ET COMPOSITION	5
2.3 BILAN	6
III. PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTIONS	7
LA VILLE AGIT	8
1 UNE PLANIFICATION À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION	9
Objectif: Mettre en cohérence les politiques de déplacement et d'aménagement urbain.	9
Objectif: Développer une politique économique davantage centrée sur la dimension territoriale et environnementale	9
2 OBJECTIF LOGEMENT	9
Objectif: Augmenter l'offre en logements	9
Objectif: Améliorer la qualité des logements	10
3 FAVORISER LA MOBILITÉ	10
Objectif: Limiter la place de la voiture individuelle dans le centre	10
Objectif: Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	11
4 MIEUX VIVRE ENSEMBLE	11
Objectif: Favoriser le lien social	11
Objectif: Lutter contre le bruit	12
Objectif: Apporter des réponses d'abord préventives, puis dissuasives et répressives aux sentiments d'insécurité des habitants	12
5 PROTÉGER LES RESSOURCES HUMAINES ET NATURELLES	13
Objectif: Concilier les besoins des entreprises et de la population vis-à-vis du développement économique	13
Objectif: Améliorer la gestion énergétique	13
Objectif: Transcrire dans l'urbanisme les orientations énergétiques retenues	14
Objectif: Etablir des modes de gestion des espaces verts respectant l'environnement	14
6 POUR UNE IMAGE REVALORISÉE	14
Objectif: Renforcer l'attractivité du centre-ville d'Annemasse	14
Objectif: Développer une image architecturale forte	15
Objectif: Favoriser la présence du végétal dans la ville	15

LA VILLE INFORME ET SENSIBILISE	17
Objectif: Informer par rapport aux dispositifs de concertation	18
Objectif: Sensibiliser à la problématique des déplacements	18
Objectif: Communiquer sur les questions énergétiques	18
Objectif: Faire connaître les compétences en matière de déchets	19
Objectif: Communiquer sur la réglementation relative aux nuisances quotidiennes	19
Objectif: Informer sur l'insécurité à Annemasse	19
LA VILLE MOBILISE SES CITOYENS ET PARTENAIRES	20
1 LA VILLE ASSOCIE AUX RÉFLEXIONS SUR LES PROJETS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN	21
Objectif: Favoriser la participation des habitants sur les projets et le fonctionnement de la ville	21
Objectif: Associer les habitants et différents acteurs de la ville à son aménagement et à l'élaboration des documents de planification	21
Objectif: Mobiliser la population et les acteurs économiques pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement	22
Objectif: Ouvrir le débat sur la question énergétique et les déchets	22
2 LA VILLE MOBILISE LES CITOYENS	22
Objectif: Promouvoir les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture individuelle	22
Objectif: Améliorer la gestion énergétique et la gestion des déchets	23
Objectif: Lutter contre les nuisances	23
Objectif: Promouvoir solidarité et convivialité	24
3 LA VILLE MOBILISE LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES	24
Objectif: Améliorer l'offre et la fréquentation des transports en commun	24
Objectif: Améliorer le tri sélectif et la valorisation	24
4 LA VILLE MOBILISE LES ORGANISMES BAILLEURS ET AMÉNAGEURS	25
Objectif: Lutter contre le bruit dans l'habitat	25
Objectif: Agir sur l'amélioration énergétique des logements :	25
5 LA VILLE MOBILISE LES ÉCOLES	25
Objectif: Développer des actions pédagogiques vis-à-vis des nuisances sonores	25
Objectif: Sensibiliser le milieu scolaire à des pratiques citoyennes à travers l'éducation	25
6 LA VILLE MOBILISE LES ENTREPRISES	26
Objectif: Promouvoir la prise en compte de l'environnement au près des acteurs économiques	26
Objectif: Favoriser la prise en compte des questions de territoire par les entreprises	26
RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU FORUM 21	27

I. Rappel des étapes de l'Agenda 21

L A N C E M E N T D E L ' A G E N D A 2 1

Décision du Conseil Municipal du 13 avril 2000

ETUDES PREALABLES

PRE-DIAGNOSTIC

Evaluation des actions et des pratiques
municipales

Octobre 2001 - juillet 2002

ENQUETE POPULATION

Evaluation des attentes des habitants par
rapport à leur cadre de vie

Novembre 2001 - Juillet 2002

CHOIX DES THEMES
pour l'élaboration de l'Agenda 21 d'Annemasse

Novembre 2002 - Février 2003

REUNIONS DES FORUMS ET DES ATELIERS

concertation avec les habitants, les acteurs économiques et sociaux pour :

- Etablir un état des lieux
- Formuler des propositions d'actions pour l'Agenda 21

Mars 2003 - février 2004

REDACTION ET PUBLICATION DE L'AGENDA 21 D'ANNEMASSE

Mars 2004 - Juillet 2004

II. Le Forum 21 : bilan d'une année de concertation avec les habitants

2.1 Objectifs et principes

L'Agenda 21, plan d'actions en faveur du développement durable, prévoit l'association des acteurs du territoire concerné à la définition des actions à engager ou des améliorations à apporter pour une meilleure prise en compte quotidienne du développement durable.

→ **Intégrer le développement durable**

Les objectifs de cette démarche de concertation étaient multiples:

- faire connaître aux participants les acteurs locaux (élus, services, autres collectivités...) et les projets de la Ville en cours et programmés
- expliquer les logiques qui sous-tendent certains projets sensibles, et contribuer ainsi à une meilleure acceptation
- profiter de la proximité de terrain des habitants et usagers des services publics pour proposer à la Municipalité le lancement de nouvelles actions
- de façon générale, établir un dialogue, intéresser certains habitants à la vie de leur commune.

La Ville d'Annemasse, seule collectivité du département à s'être engagée dans cette démarche volontaire, a choisi la constitution de groupes thématiques de réflexion et de proposition, composant le Forum 21.

→ **Deux phases de travail**

La méthode mise en place pour répondre à ces objectifs s'est composée de deux phases:

- un **état des lieux**, qui a permis d'identifier les domaines dans lesquels les habitants souhaitaient une amélioration, d'acquérir des connaissances relatives à ces domaines qu'elles concernent la réglementation, les acteurs et leurs rôles, les projets en cours et de dégager les enjeux pour la Ville d'Annemasse dans chacun de ces domaines
- l'élaboration d'un **plan d'actions** à partir des enjeux dégagés pendant la première phase et qui fait l'objet du présent document.

2.2 Les ateliers de travail : thèmes et composition

Les thèmes retenus pour la constitution des ateliers ont été choisis suite à la réunion de pôle du 5 novembre 2002 et de la première réunion plénière du 20 février 2003. Les ateliers étaient les suivants:

- atelier 1: Pollutions et nuisances
- atelier 2 : Lien social et tranquillité publique
- atelier 3 : Consommation et gestion des ressources
- atelier 4 : Aménagement urbain
- atelier 5 : Déplacements
- atelier 6 : Développement local durable
- atelier 7 : Concertation, communication, éducation.

Chaque atelier, volontairement limité à une vingtaine de citoyens de la Ville, était complété par la présence:

- d'un élu représentant la Municipalité
- d'un élu représentant le Comité de pilotage Agenda 21
- du ou des chefs de service concernés par les thèmes abordés.

2.3 Bilan

→ Une participation assidue d'environ 80 citoyens

Sur les **150 volontaires** s'étant inscrits à l'occasion de la première réunion de concertation ou directement suite à l'appel à candidature passé dans le JIM, la Ville a pu compter au final sur la **contribution assidue d'environ 70 à 80 citoyens** du début à la fin de cette phase de concertation, qui s'est étalée de mars 2003 à février 2004.

Les participants ont pour la majorité été satisfaits d'avoir participé à cette démarche, de la façon dont elle s'est déroulée, de l'animation des séances à la qualité des interventions des invités extérieurs.

Il est largement ressorti de l'évaluation du Forum (cf. annexe) une soif d'information de la population par rapport aux projets de la Ville, et le souhait que la Ville continue dans la voie de la concertation. La première étape attendue par les habitants ayant participé au Forum 21 est la réponse des élus par rapport à la prise en compte ou non de chacune des actions présentées.

→ Un total de 154 propositions

35 réunions en atelier et en séances plénières et une centaine d'heures de travail ont permis:

- l'appropriation relative des enjeux de développement durable de leur commune par les participants
- la réalisation d'un **diagnostic partagé** de la Ville par rapport à ces concepts
- la formalisation de **154 propositions et axes d'intervention**.

III. Proposition d'un plan d'actions

Le Forum 21 a officiellement terminé l'élaboration de son plan d'actions lors des deux dernières séances plénières du 29 janvier et du 5 février 2004 et remet ici le résultat de son travail entre les mains de l'équipe municipale.

→ Une structuration en trois volets

Afin de présenter de façon claire des propositions nombreuses et variées autant dans leurs formes (principe d'action ou action concrète), leurs modalités de mise en œuvre ou leurs objectifs, le document a été structuré de la façon suivante:

1. propositions concernant directement des **compétences municipales**
2. propositions relatives à **l'information d'un public ciblé**
3. propositions associant à leur mise en œuvre les **acteurs** concernés (citoyens, entreprises, écoles...).

Les propositions dont la mise en œuvre concerne davantage des partenaires de la Ville, comme la 2C2A pour l'évolution de l'offre de transports en commun par exemple, nécessiteront une transmission vers les structures concernées. De la même façon, celles concernant directement les compétences de la Ville passeront pour étude dans les services municipaux.

→ Des actions prioritaires pour le Forum 21

Enfin, il est important de considérer que certaines propositions ont été jugées " prioritaires " par le Forum 21. Celles-ci apparaissent en gras dans le texte.



La Ville agit

1 Une planification à l'échelle de l'agglomération

Objectif: Mettre en cohérence les politiques de déplacement et d'aménagement urbain.

- 1 Organiser un Plan de Déplacement Urbain à l'échelle transfrontalière.
 - Engager, dans un premier temps, un PDU sur le territoire du SEGH (1), ultérieurement repris par un PDU d'échelle plus large.
- 2 Décliner le futur PDU (2) à l'échelle locale :
 - Dans la commune et les quartiers à travers le plan de circulation de la commune
 - Par des actions concrètes
- 3 Renforcer l'attractivité et l'accessibilité d'Annemasse à travers les principes établis pour le Schéma de cohérence territoriale (SCOT).
- 4 Anticiper sur l'évolution des conditions de déplacements et de mobilité et leurs répercussions au plan local

Objectif: Développer une politique économique davantage centrée sur la dimension territoriale et environnementale

- 5 Favoriser une vision prospective du territoire et de son économie pour accroître l'attractivité du territoire.
- 6 Prendre systématiquement en compte l'environnement dans les objectifs fixés pour le développement économique, en particulier pour la prévention des risques, nuisances et pollutions.

2 Objectif logement

Objectif: Augmenter l'offre en logements

- 7 Construire de nouveaux logements :
 - Faire de la construction de nouveaux logements sociaux une priorité pour l'agglomération
 - Prévoir la construction de logements neufs lors des nouvelles opérations urbaines : aménagement du boulevard urbain, pôle gare.
- 8 Favoriser la rénovation des logements privés :
 - Par le biais des OPAH (3)

¹ SEGH : syndicat d'études du Genevois Haut Savoyard

² PDU : plan de déplacement urbain

⁽³⁾ OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat

- Pour les logements vacants du centre ville.
- 9 Diversifier l'offre en logements :
- Inciter les ménages les plus aisés à rejoindre le privé en modifiant le montant des surtaxes acquittées dans le parc social
 - Mettre en vente des logements sociaux pour favoriser l'accession.

Objectif: Améliorer la qualité des logements

- 10 **Inciter les promoteurs à améliorer la qualité des constructions neuves et des logements, notamment vis-à-vis de l'isolation phonique.**
- 11 **Inciter les habitants à contacter les associations d'usagers pour les aider à obtenir des logements de qualité**

3 Favoriser la mobilité

<i>Objectif: Limiter la place de la voiture individuelle dans le centre</i>

- 12 Limiter le trafic de transit et les trajets domicile-travail empruntant le centre
- 13 Séparer et réguler les flux de véhicules dans la ville en fonction de leur nature (transit, local, pendulaire)
- 14 Améliorer la signalisation des itinéraires proposés, dans le cadre du plan communal de déplacements (directions, destinations) pour limiter le transit par le centre-ville. Revoir également les panneaux indiquant le nom des rues de la ville.
- 15 **Réaliser des aménagements pour limiter la vitesse et le nombre de voitures** et prévoir des moyens pour faire respecter ces mesures (aménagement de zones 30, parkings périphériques ...)
- 16 Organiser l'accès au futur pôle gare et le stationnement en limitant l'augmentation du trafic automobile dans le centre-ville et en organisant des dessertes du centre par transports en commun.
- 17 Aménager des parkings relais :
- Inciter les automobilistes à utiliser les navettes et les transports en commun pour se rendre en centre ville.
 - Anticiper sur la croissance démographique et le développement périurbain pour concevoir les parkings relais (adapter les capacités d'accueil, les zones de stockage des véhicules, etc.)
 - Favoriser l'utilisation des parkings-relais par la gratuité des navettes
- 18 Utiliser le stationnement comme levier d'action:
- Compléter les études de besoins pour prendre en compte les attentes de tous les usagers en matière de stationnement (touristes, habitants professionnels, résidents des quartiers, riverains, ...).

- Mieux communiquer sur les objectifs de la politique de stationnement auprès des usagers.
 - Optimiser le stationnement dans la ville sans augmenter le nombre de place.
 - Proposer des tarifs différenciés en fonction des usagers, de façon à inciter à d'autres modes de déplacements que la voiture individuelle.
 - Réfléchir à du stationnement souterrain.
- 19 Mettre en place un plan de déplacement communal pour le personnel de la mairie

Objectif: Promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

- 20 Développer des aménagements et une politique favorisant la pratique du vélo et du cyclotourisme (programme des voies vertes) et en améliorant la sécurité**
- 21 Étudier systématiquement la question des aménagements cyclables lors de chaque nouveau projet d'aménagement urbain.**
- 22 Aménager un itinéraire cyclable dans le cadre de la réalisation de la ligne CEVA et les wagons du CEVA de façon à pouvoir assurer le transport de vélos.**
- 23 Développer les zones 30 et les « zones scolaires » aux abords des écoles.**
- 24 Prévoir des aménagements favorisant la pratique du vélo :**
- Supprimer les discontinuités des itinéraires cyclables existants
 - Améliorer la lisibilité et le jalonnement des itinéraires
 - Sécuriser les points dangereux (ronds-points, rétrécissement de voies, etc.)
 - Organiser le même service pour le réseau de transports en commun de l'agglomération.
 - Aménager systématiquement des garages à vélos dans les parkings relais
 - Organiser un service de locations de bicyclettes
 - Equiper les groupes scolaires de parkings à vélo

4 Mieux vivre ensemble

Objectif: Favoriser le lien social

- 25 Agir sur la politique du logement pour plus de mixité sociale :**
- Diversifier la taille des logements d'un même programme
 - Agir auprès des commissions d'attribution
 - Favoriser les échanges de logements de tailles différentes entre ménages au sein d'un même organisme.
- 26 Réintroduire une présence humaine dans les quartiers**
- Par des référents dans les quartiers
 - En informant les habitants de la présence, du rôle et des missions des médiateurs de nuit

(informer spécifiquement les syndics)

27 Assurer un accompagnement éducatif des jeunes avec :

- Un système de parrainage par des adultes
- La mise à disposition d'appartements de proximité
- Des ateliers spécifiques
- L'accompagnement des projets relevant de leur initiative
- Des systèmes d'alerte éducative, davantage centré sur le rappel à l'ordre
- Une information adaptée pour faire respecter les droits des jeunes filles dans les quartiers
- La tenue d'une manifestation festive et civique pour les jeunes atteignant l'âge de la majorité

Objectif: Lutter contre le bruit

28 Limiter la vitesse des véhicules

29 Lutter contre le bruit des mobylettes

30 Agir sur l'organisation des livraisons dans la ville

31 Agir au niveau de la collectivité :

- Poursuivre l'équipement des services municipaux en véhicules et matériel moins bruyants
- Agir sur le bruit de la collecte des déchets ménagers (horaires, marche arrières, matériel)

32 Poursuivre l'isolation phonique des bâtiments communaux accueillant du public (groupes scolaires)

Objectif: Apporter des réponses d'abord préventives, puis dissuasives et répressives aux sentiments d'insécurité des habitants

33 Renforcer les effectifs de la police municipale et **renforcer la politique d'îlotage** au sein des quartiers

34 Développer la transversalité entre services municipaux et partenaires de la Ville concernés afin de mieux relayer les dispositifs d'alerte

35 Mener une campagne de répression routière au plan local

36 Assurer la sécurité dans les lieux publics : gardiennage des parcs urbains, respect de la réglementation pour les chiens non tenus en laisse, vidéosurveillance éventuelle dans les secteurs les plus touchés (en dernier recours)

37 Développer les actions préventives comme celles concernant les échanges de seringues des toxicomanes.

5 Protéger les ressources humaines et naturelles

Objectif: Concilier les besoins des entreprises et de la population vis-à-vis du développement économique

- 38 Fidéliser le personnel salarié des entreprises en rappelant aux entreprises les possibilités et moyens pour améliorer la qualité de vie de leurs salariés :
- Accès au logement
 - Organisation des déplacements domicile-travail
 - Gestion du temps et des horaires (garderie, restauration, ...)
- 39 Evaluer les besoins en formation des entreprises sur les aides concernant le personnel.
- 40 Dynamiser l'offre locale en formation et qualification
- Anticiper sur l'évolution de l'économie locale et les besoins (besoins en formation et qualification)
 - Enquêter auprès des entreprises pour évaluer leurs besoins en formation et adapter les outils existants.
 - Orienter la formation initiale vers des objectifs de développement économique spécifiques : proposer, par exemple, de la formation dans le domaine de l'artisanat plutôt que dans celui des services.
- 41 Développer l'insertion par l'économie dans les quartiers difficiles en s'appuyant sur des démarches et les réseaux locaux (artisanat, services, productions locales)
- 42 Développer des emplois de proximité et de services à la personne autour des besoins en déplacements, sans toutefois concurrencer les taxis.

Objectif: Améliorer la gestion énergétique

- 43 Installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux
- 44 Développer le recours énergétique à la filière bois avec :
- Définition d'un programme d'actions communales assurant la promotion de cette source d'énergie locale.
 - Projet transfrontalier pour équiper un quartier en développement d'une chaufferie bois, en collaboration avec le canton de Genève
- 45 Poursuivre les opérations communales menées en Haute Qualité Environnementale et communiquer auprès des habitants sur les choix énergétiques, cibles et objectifs fixés.
- 46 Aménager les établissements scolaires de façon à favoriser les gestes éco responsables (minuteries pour les lumières, collecte de papier, récupération de brouillon)

- 47 Promouvoir les démarches de management ou certification environnementale
- En réfléchissant à une mise en œuvre en mairie, à titre exemplaire.
 - En accompagnant les entreprises dans leurs démarches environnementales et qualitatives.

Objectif: Transcrire dans l'urbanisme les orientations énergétiques retenues

- 48 Introduire des prescriptions en matière énergétique dans les documents du Plan Local d'Urbanisme, les autorisations et permis de construire
- 49 Développer des aménagements urbains permettant d'améliorer les performances de tri des déchets, notamment au niveau des aménagement des logements collectifs
- 50 Motiver la prise en compte des performances énergétiques pour :
- les OPAH (4)
 - les programmes de requalification ou amélioration de l'habitat
 - les opérations d'aménagement.
 - Informer des aides accordées.

Objectif: Etablir des modes de gestion des espaces verts respectant l'environnement

- 51 Mettre en place un plan de gestion différenciée pour les espaces verts et le patrimoine arboré.
- 52 Développer les missions pédagogiques du service espaces verts
- 53 Améliorer la valorisation des déchets végétaux de la commune (compostage et filière bois-énergie)
- 54 Récupérer les eaux de pluie pour l'arrosage (serres municipales, jardins familiaux, particuliers)

6 Pour une image revalorisée

Objectif: Renforcer l'attractivité du centre-ville d'Annemasse

- 55 Poursuivre la politique menée par la commune pour favoriser l'occupation des logements vacants.
- 56 Favoriser l'implantation et l'accueil d'enseignes commerciales « locomotives ».
- 57 **Développer une identité autour de la culture** et organiser un événement majeur festif
- 58 Définir collectivement la vocation du centre, les objectifs et moyens pour :

⁴ OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat

- En faire un pôle central de l'agglomération
 - Lui conserver sa convivialité et sa vocation de lieu de vie et d'échanges.
- 59 Concevoir de nouveaux supports visuels marquant l'image de la ville

Objectif: Développer une image architecturale forte

- 60 Elaborer une charte de recommandations architecturales**
- 61 Repenser l'architecture des immeubles pour leur donner plus de caractère**
- 62 Communiquer davantage sur l'histoire de la ville centre**
- 63 Privilégier des aménagements et du mobilier urbain de qualité sur l'ensemble de la ville**
- Implanter des mobiliers urbains adaptés et chaleureux
 - Revoir le mobilier urbain de la place de la mairie.
 - Généraliser l'éclairage nocturne des passages piétons
 - Installer des bacs à fleurs qui puissent également servir de bancs publics
 - Créer des espaces de proximité pour les enfants.

Objectif: Favoriser la présence du végétal dans la ville

- 64 Favoriser l'aménagement de parkings paysagers avec des surfaces verdies.**
- 65 Créer une liaison verte ou un cheminement paysager reliant les parcs urbains entre eux**
- 66 Réfléchir au « verdissement » de secteurs de la ville où le minéral domine**
- 67 Réfléchir à la végétalisation de murs (fonction régulatrice et esthétique)**
- 68 Aménager des jardins et espaces de proximité**
- 69 Intégrer des prescriptions dans les documents d'urbanisme :**
- Définir des principes pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la commune
 - Assurer le suivi de l'application des prescriptions inscrites au PLU et, en particulier, relatives aux règles de plantations.
 - Inscrire au PLU des prescriptions relatives à la lutte contre l'imperméabilisation accrue des sols.
 - Prévoir des surfaces minimales d'espaces verts en fonction du nombre de logements.
 - Procéder à des transferts de foncier favorables aux espaces verts.
 - Développer les surfaces vertes de la commune sans augmenter les coûts de fonctionnement des services.

70 Réfléchir à la place des espaces verts dans tout projet urbain :

- Pôle gare
- Opérations d'aménagement de l'étoile ferroviaire
- Quartier Chablais-Gare
- Boulevard urbain

71 Élaborer une charte paysagère :

- Définir des principes de végétalisation respectant la biodiversité.
- Inciter à des plantations diversifiées et adaptées localement.

72 Reconquérir les bords de l'Arve :

- Aménager les berges
- Améliorer les accès depuis la ville
- Informer des milieux naturels à découvrir auprès des scolaires.



La Ville informe et sensibilise

Objectif: Informer par rapport aux dispositifs de concertation

- 73 Informer les habitants des dispositifs existants: réunions d'information, de concertation, enquêtes publiques
- 74 Améliorer la diffusion de l'information
- Inviter la presse aux réunions de quartiers
 - Diffuser plus largement les compte rendus des réunions
 - Informer les habitants de l'existence d'associations intervenant sur le cadre de vie.
 - Informer de l'existence de groupes d'habitants référents chargés de participer au suivi de travaux dans les quartiers et participant à des commissions d'évaluation.

Objectif: Sensibiliser à la problématique des déplacements

- 75 Communiquer davantage sur les projets de déplacements, en particulier auprès des associations d'habitants et associations sportives
- 76 Améliorer la surveillance de la qualité de l'air :**
- Mettre en cohérence les outils et méthodes utilisés de part et d'autre de la frontière
 - Soutenir les missions de l'association agréée « Air de l'Ain et des 2 Savoies »
- 77 Mettre à disposition des habitants et usagers des informations et données sur la qualité de l'air :**
- Données transmises en temps réel
 - Informations locales mises à jour régulièrement : niveaux de pollutions enregistrés, rappels de seuils d'alerte et d'information, indices atmo,...
 - Aménagement de panneaux d'information interactifs installés aux portes de l'agglomération et sur les principaux axes de déplacements
- 78 Développer un plan de sensibilisation visant à modifier durablement les pratiques :
- Information pédagogique s'appuyant sur les enjeux de santé publique et des arguments financiers
 - Messages argumentés (ex. informer les automobilistes de la pollution qu'ils subissent à l'intérieur de leur véhicule)
 - Publics et actions spécifiques (étudiants de l'Institut des Professions des Affaires et du Commerce, transports en soirée)

Objectif: Communiquer sur les questions énergétiques

- 79 Informer les habitants des actions exemplaires de la collectivité, des orientations énergétiques retenues comme le solaire(horodateurs) et la Haute Qualité Environnementale:
- Communiquer auprès des habitants et des acteurs économiques sur l'opération Chablais-Gare,
 - Prévoir d'adapter le vocabulaire et de concevoir des supports d'information pédagogiques

(expo, maquettes, etc.).

80 Développer des moyens de sensibilisation diversifiés :

- Mettre en place un Point Info Energie
- S'appuyer sur les associations locales comme Energie-Environnement 74
- Proposer des actions pédagogiques dans les écoles

81 Informer sur la filière bois avec :

- Actions d'information et de sensibilisation auprès des particuliers, des promoteurs et des bailleurs : visite de la chaufferie des Gets, recherche de subventions
- Etude de l'installation d'une chaufferie bois communale exemplaire (utilisation des déchets des espaces verts et sollicitation des métiers produisant des copeaux)

82 Agir au plan national et solliciter localement les politiques pour une meilleure information de la population sur les enjeux et choix énergétiques à privilégier.

Objectif: Faire connaître les compétences en matière de déchets

83 Améliorer l'information et la lisibilité des différents services intervenant sur la propreté et la gestion des déchets.

Objectif: Communiquer sur la réglementation relative aux nuisances quotidiennes

84 Agir sur les aspects répressifs :

- Rappeler régulièrement dans la presse locale la réglementation et les arrêtés municipaux relatifs aux nuisances, en particulier pour les nuisances sonores
- Mettre en conformité l'arrêté relatif à la traversée de la ville par les poids lourds et la signalétique routière

85 Répertoire les activités économiques qui génèrent des nuisances et des risques de pollutions

86 Informer les entreprises de la réglementation environnementale et de leurs obligations.

Objectif: Informer sur l'insécurité à Annemasse

87 Assurer la transparence de l'information

- Susciter, auprès des habitants, l'attente d'une information plus fiable et étayée vis-à-vis des questions d'insécurité
- Introduire des données sur le site Internet de la ville : statistiques, explications, espaces de dialogue, etc.
- Consacrer périodiquement un numéro spécial du JIM et une rubrique régulière à ces questions



**La Ville mobilise ses citoyens
et partenaires**

1 La Ville associée aux réflexions sur les projets d'aujourd'hui et de demain

Objectif: Favoriser la participation des habitants sur les projets et le fonctionnement de la ville

- 88 Inciter les habitants à participer aux réunions d'information, de concertation et aux enquêtes publiques
- 89 Développer ou améliorer les dispositifs existants
- Pour les projets d'aménagement à venir :
 - Révision du POS
 - Projet de boulevard urbain
 - Pôle gare
 - Stationnement en ville
 - Pour le fonctionnement des réunions " parapluies "
- 90 S'inspirer de la concertation menée sur le contrat de ville pour étendre ces pratiques à d'autres quartiers**
- 91 Créer des conseils de quartier:
- Dotés d'un budget et associant élus, techniciens et habitants en complément des conseils consultatifs d'habitants
 - Y améliorer la représentativité citoyenne en favorisant le volontariat et en élisant leurs membres.
- 92 Inviter la municipalité à utiliser la consultation par référendum.

Objectif: Associer les habitants et différents acteurs de la ville à son aménagement et à l'élaboration des documents de planification

- 93 Mobiliser les habitants à l'occasion de l'élaboration du PDU**
- 94 Echanger entre élus et habitants lors de l'élaboration du SCOT (5) :**
- Inviter les élus du SCOT aux séances de restitution du Forum 21
 - Présenter les propositions du Forum lors de réunions publiques sur le SCOT.
 - Inciter les habitants d'Annemasse à participer à l'élaboration du SCOT et l'organisation des déplacements.
- 95 Associer les habitants aux projets d'aménagement urbain, comme l'opération Chablais-Gare.**
- 96 Mobiliser les entreprises dans la mise en œuvre des politiques menées par les collectivités : organisation des déplacements, la construction en Haute Qualité Environnementale, la gestion des déchets, les nuisances sonores et de voisinage, et favoriser, dans ce cadre, les relations entre habitants et acteurs économiques.**

⁵ SCOT : schéma de cohérence territoriale

- Les inciter à participer aux réunions d'élaboration du SCOT.
- Les associer à l'opération Chablais-Gare :
 - Informations relatives aux étapes en cours et avancées,
 - Présentation du projet, des objectifs et articulation avec les échelles de territoires,
 - Dynamiques suscitées, atouts et forces attractives attendues pour le secteur,
 - Recueil de leurs attentes et points de vue.

Objectif: Mobiliser la population et les acteurs économiques pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement

- 97 Encourager et faire valoir la mobilisation citoyenne en soutenant les initiatives locales et actions engagées par les associations
- 98 Instaurer des groupes de travail composés d'élus, de techniciens et d'habitants
- S'appuyer sur les connaissances de terrain des habitants pour améliorer les aménagements.
 - Prendre en compte le point de vue des personnes ne possédant pas de voiture et orienter les projets d'aménagement vers une culture du « partage de la rue ».
- 99 Associer les acteurs économiques à la réflexion sur les questions d'accessibilité, attractivité et place de la voiture dans la ville.
- 100 Organiser de nouveaux partenariats entre acteurs économiques et acteurs du territoire en s'appuyant sur :
- les démarches d'élaboration du SCOT, du contrat global de développement du Genevois Haut Savoyard
 - une participation active des acteurs aux réunions et réflexions sur le développement économique.

Objectif: Ouvrir le débat sur la question énergétique et les déchets

- 101 Organiser un débat public sur les enjeux énergétiques actuels
- 102 Organiser un débat public sur l'amélioration de la collecte sélective des déchets ménagers (objectifs, coûts, enjeux, moyens, volumes et objectifs à atteindre, scénarii possibles, etc.)

2 La Ville mobilise les citoyens

Objectif: Promouvoir les modes de déplacements doux et alternatifs à la voiture individuelle

- 103 **Mettre à disposition des habitants toutes les informations leur permettant de choisir les modes de déplacements les plus adaptés à leurs besoins.**
- 104 **Sensibiliser les habitants en proposant des actions sur le terrain et ludiques comme les sorties en rollers.**

105 Favoriser le covoiturage

- Concevoir une campagne de communication s'appuyant sur :
 - L'aide de la mairie pour relayer les informations et mettre en relation les personnes intéressées
 - Les réseaux de mise en relations
 - Des lieux de diffusion diversifiés (accueil mairie, site Internet, panneaux municipaux, etc.)
 - Des initiatives et publics ciblés (étudiants d'un établissement professionnel, personnel et usagers de l'hôpital, ...)
 - La création de plates-formes de « pose/dépose » pour les utilisateurs
 - La promotion des avantages du covoiturage : intérêt financier, convivialité, enjeux d'environnement et de santé publique, qualité de vie.

106 Appliquer une tarification différenciée aux barrières douanières ou de péages pour inciter au covoiturage et limiter le nombre de voitures avec un seul passager

Objectif: Améliorer la gestion énergétique et la gestion des déchets

- 107 Sensibiliser et former les associations et le personnel municipal au développement durable et aux économies d'énergies
- 108 Proposer aux habitants des actions de sensibilisation diversifiées pour mieux connaître les filières de valorisation des déchets :
- Visite des déchetteries et du centre de tri
 - Informations sur le coût des collectes et de l'élimination
 - Lancement d'actions avec les gestionnaires d'immeuble
- 109 Promouvoir des pratiques de consommation plus responsables (produits recyclables...)
- 110 Actions auprès des commerçants pour reprendre les vieux appareils électroménagers lors de la vente de neuf
- 111 Récupération et la réparation de petit électroménager par des associations d'insertion locales
- 112 Participation à la semaine de lutte contre les déchets à la source
- 113 Organiser l'élimination des déchets toxiques des particuliers

Objectif: Lutter contre les nuisances

- 114 Responsabiliser les habitants vis-à-vis de la propreté de la ville en leur rappelant leurs devoirs comme l'entretien des trottoirs
- 115 Responsabiliser les propriétaires de chiens vis-à-vis des déjections canines par la mise en place de sanctions

- 116 Inciter les habitants des logements collectifs à lutter eux-mêmes contre les bruits de voisinage en les informant davantage (règlements de copropriétés, assemblées générales, habitants relais, associations, etc.)**

Objectif: Promouvoir solidarité et convivialité

- 117 Favoriser les initiatives habitantes et le lien social
- 118 Encourager le bénévolat, soutenir la création d'associations d'habitants, informer les Annemassiens des risques de disparition de certaines associations (Croix Rouge, jumelage)
- 119 Soutenir le réseau d'échanges et de savoirs
- 120 Accueillir les nouveaux Annemassiens
- 121 Réactiver la tenue d'un forum des associations
- 122 Proposer un parrainage inter générations
- 123 Soutenir les manifestations festives inter-quartiers, prévoir l'organisation de temps festifs comme « Immeubles en fêtes » et favoriser la convivialité dans les réunions de quartiers

3 La Ville mobilise les structures intercommunales

Objectif: Améliorer l'offre et la fréquentation des transports en commun

- 124 Informer les chercheurs d'emplois de la gratuité des transports en commun.
- 125 Développer une tarification dégressive en fonction du quotient familial ou d'autres critères incitatifs.
- 126 Favoriser et faciliter l'usage des transports en commun auprès des usagers occasionnels en améliorant l'information et la signalétique.
- 127 Conduire des études de besoins et des évaluations afin d'améliorer le réseau et l'attractivité des transports en commun de l'agglomération :
- 128 Privilégier les sites propres et les priorités aux croisements
- 129 Compléter l'offre par la mise en place de navettes ou taxis pour les zones éloignées et peu peuplées
- 130 Adapter les capacités et le nombre de véhicules du parc.
- 131 Inciter à l'achat systématique de véhicules « propres » lors du renouvellement des bus du parc.

Objectif: Améliorer le tri sélectif et la valorisation

- 132 Développer des aménagements urbains et des conditions techniques de collecte

permettant d'améliorer les performances de tri

133 Organisation de la collecte sélective en porte-à-porte

134 Collecte des déchets spécifiques

135 Collecte des encombrants

4 La Ville mobilise les organismes bailleurs et aménageurs

Objectif: Lutter contre le bruit dans l'habitat

136 Limiter l'exposition au bruit des constructions et des logements

- Inciter à l'insonorisation des logements en informant habitants et bailleurs des aménagements et mesures constructives possibles
- Informer des aides et subventions relatives à l'isolation et inciter à des achats ou interventions groupés

Objectif: Agir sur l'amélioration énergétique des logements :

137 **Inciter les bailleurs publics, privés et particulièrement sociaux à développer des programmes d'amélioration et de maîtrise énergétiques**, n'entraînant pas d'augmentation des charges et du loyer.

5 La Ville mobilise les écoles

Objectif: Développer des actions pédagogiques vis-à-vis des nuisances sonores

138 Conduire des actions d'information et de sensibilisation en milieu scolaire sur le bruit, ses causes et ses conséquences sur la santé

139 Utiliser le sonomètre municipal à des fins pédagogiques (mesures acoustiques à la sortie des collèges)

140 Distribuer les plaquettes éditées par la DDASS (6) sur le bruit et la santé

Objectif: Sensibiliser le milieu scolaire à des pratiques citoyennes à travers l'éducation

141 **Sensibiliser et former les enseignants** au développement durable et aux économies d'énergies

142 **Développer des actions pédagogiques sur les questions énergétiques :**

- Publier les consommations énergétiques des établissements scolaires et des associations et proposer un système de gratification pour les plus économes.

⁶ DDASS : direction départementale de l'action sanitaire et sociale

- Communiquer sur les économies, les coûts, les budgets des écoles
- 143 Poursuivre l'actions pédagogique communale :« l'enfant dans la ville » et, en particulier, faire visiter aux écoles les services communaux**
- 144 Proposer aux enfants de formuler des recommandations**
- 145 Confier aux enfants des actions d'animation**
- 146 Sensibiliser les enfants à la problématique des déplacements** dans les programmes scolaires, les projets des écoles et impulser des actions spécifiques comme les opérations " pédibus "ou « vélobus »

6 La Ville mobilise les entreprises

Objectif: Promouvoir la prise en compte de l'environnement au près des acteurs économiques

- 147 Définir des objectifs, des démarches opérationnelles et des actions concrètes en fonction de l'activité des entreprises, leur localisation géographique, leur dynamique et leurs intérêts.**
- 148 Engager les entreprises et acteurs économiques à développer une culture de « bonnes relations de voisinage » avec les habitants**
- Communication plus transparente et diffusion régulière d'informations sur leurs activités
 - Actions pour renforcer la " convivialité économique " comme l'organisation de « portes ouvertes »
- 149 Accompagner les acteurs économiques dans la prise en compte des pollutions et nuisances environnementales :**
- Pour les petits artisans et commerçants, proposer des réunions d'information ciblées sur leurs secteurs d'activités.
- 150 Inciter les entreprises à promouvoir le covoiturage auprès du personnel** (aménagements horaires, places de stationnement, indemnisations en fonction de la fréquence des pratiques, etc.).
- 151 Inciter les acteurs économiques à développer des plans de déplacement d'entreprises.**
- 152 Limiter la production d'emballages** en sollicitant les commerçants pour inciter à des pratiques de consommation plus responsables

Objectif: Favoriser la prise en compte des questions de territoire par les entreprises

- 153 Développer les partenariats et la concertation entre entreprises et collectivités afin de prendre en compte les préoccupations et besoins des acteurs économiques**
- 154 Développer des moyens pour favoriser la notion de qualité (services, produit, accueil, attractivité).**

Résultats de l'évaluation du Forum 21

- *Information du lancement du Forum 21*
 - par le journal d'information municipal 55 %

- *L'initiative de la Ville est jugée positive du point de vue :*
 - de la sensibilisation au développement durable 68 %
 - de l'information sur les projets de la Ville 65 %
 - de la concertation Ville - citoyens 60 %
 - mais elle en restera au stade des déclarations d'intentions 25 %

- *La qualité du travail et des réflexions*

Sont jugés « plutôt pertinents et adaptés»:

 - les interventions des témoins 95 %
 - les méthodes d'animation 93 %
 - les constats et diagnostics collectifs 85 %
 - les comptes-rendus 80 %

- *Les objectifs jugés plutôt atteints :*
 - connaître les enjeux de développement durable de la Ville

● *Les objectifs jugés partiellement atteints :*

- mieux comprendre les notions générales de développement durable
- mieux connaître les actions des services et les élus concernés
- formuler un diagnostic sur les questions de développement durable

● *Les objectifs jugés peu atteints :*

- mieux connaître les autres participants et renforcer la convivialité entre habitants

● *Le profil des participants :*

- 68 % d'hommes

- 73 % de plus de 40 ans

● catégorie socioprofessionnelle :

- cadres et professions indépendantes	40 %
- employés et professions intermédiaires	35 %
- inactifs	18 %
- ouvriers	7 %

● lieu de résidence

- centre-ville	48 %
- autre commune	22 %
- Perrier	18 %
- Vernand / Brouaz	7 %
- Romagny	5 %

- ancienneté de résidence > 10 ans 65 %

- n'ayant jamais participé à des réunions de concertation 65 %